



FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE



PUBLIC CIBLE

Toute personne volontaire souhaitant exercer la mission de SST dans son établissement



Débutant

14H

DE FORMATION

10

PARTICIPANTS maximum par session



Eligible FIAF



Eligible DFPC



MÉTIER CONCERNÉS

Tous métiers

LIEU DE FORMATION

Sur site CIPAC Formation

Inter ou intra

Théorie : 210 rue Gervolino – Magenta

Pratique : 210 rue Gervolino – Magenta

Sur site client

Intra uniquement



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTER ET INTRA

PROFIL DE L'INTERVENANT

Minimum 5 ans d'expérience en secours à la personne

Homme métier

Agréé INRS

Agréé DFPC, spécialisé 344

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Être capable de mettre ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.
- Être capable d'appliquer les gestes de premiers secours, en tenant compte des risques spécifiques liés à leur poste et leur profession.
- Être capable de mettre en œuvre et choisir une méthode adaptée à la situation de secours.
- Être capable de réagir et exécuter les gestes efficacement en toute sécurité.

> PRÉ-REQUIS

- Savoir lire et écrire le français.
- Être âgé de 18 ans minimum
- Chaque stagiaire devra être muni d'une tenue correcte adaptée aux exercices pratiques.

MOYENS TECHNIQUES

L'accueil au centre de formation :

Salle climatisée équipée d'un écran interactif ou d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc, d'un paperboard avec accès wifi.

Pour la pratique : Matériel didactique de secourisme

Les pauses :

Cafétéria, toilettes, fontaine d'eau à disposition.

Accueil sur site client :

Une salle adaptée pour la théorie et la pratique.

MÉTHODES D'ANIMATION

- Questionnaires - Tests
- Etudes de cas
- Mises en situation
- Jeux de rôle
- Échanges de pratiques
- Retours d'expérience
- Vidéos

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Théorie et Pratique

Evaluation certificative sur la base d'une grille critériée INRS

Satisfaction client

Fiche d'évaluation de la formation

LIVRABLES

- Support pédagogique
- Bilan du formateur
- Attestation individuelle de formation
- Carte SST (Validité 2 ans)

TARIF

INTER Entreprise : 31 400 XPF
HT/personne

INTRA Entreprise : Nous consulter

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard 3 jours avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

Le Sauveteur Secouriste du Travail et la prévention

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST
- Les différents acteurs de la prévention
- Les principes de base de la prévention
- La réglementation en matière de prévention des risques professionnels
- Les trois niveaux de prévention

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Connaître le mécanisme d'apparition du dommage : définition du danger, d'une situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque... Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Connaître l'alerte aux populations
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés. Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) danger(s) identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.
- Utiliser un DEA.

Evaluation certificative sur la base d'une grille critériée INRS